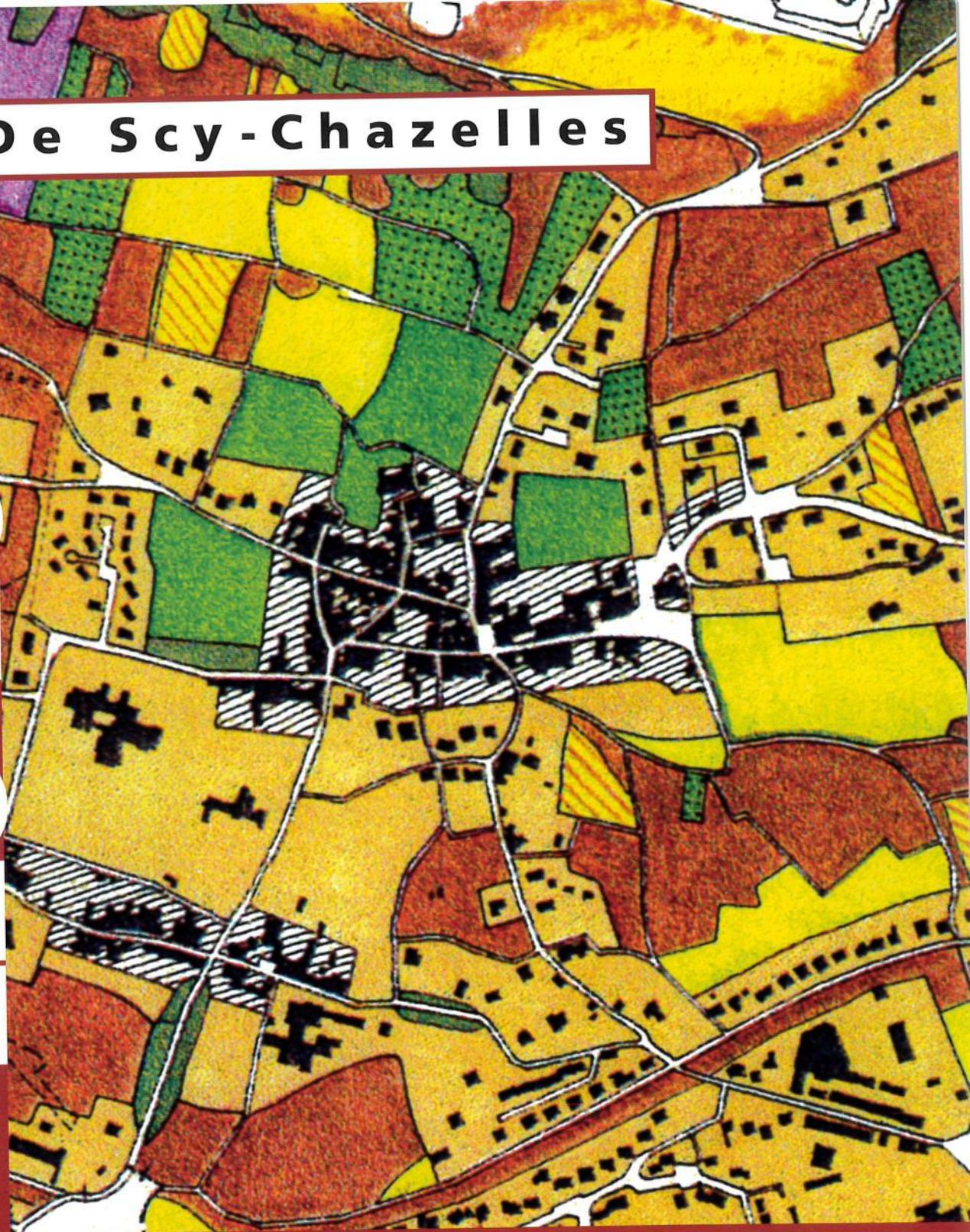


LES ECHOS

De Scy-Chazelles

Le bulletin
d'information
de votre
commune



La ZPPAUP
Un nouvel outil pour mieux
protéger notre environnement



BULLETIN MUNICIPAL N°30 DÉCEMBRE 2004

Tradition - page 4

Le sapin de Noël

Portrait - page 5

Les danois

Histoire - pages 6 à 11

Architecture

Solidarité

Dossier - pages 12 et 13

Urbanisme : la ZPPAUP

Vie quotidienne - pages 14 à 17

Attention aux intoxications

Bibliothèque - pages 18 à 20

Théâtre - spectacle - coup de cœur - expositions

Manifestation - page 21

Le Clos des Charmilles

Association - page 22

Football

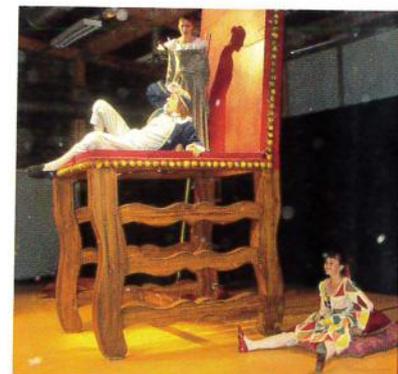
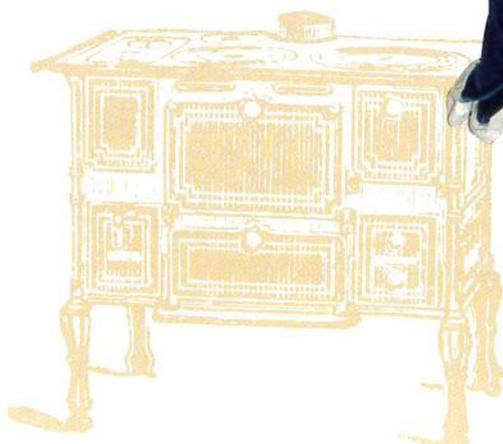
Information - page 23

Inondations

Carnet - page 24



Le Clos des Charmilles
1870-1910
Le Clos des Charmilles



Comme la course du soleil est de plus en plus rapide, les saisons se succèdent à un rythme effréné. C'est un sentiment tout à fait subjectif mais qui semble partagé par beaucoup. Une question de mode de vie et de transformation de notre société ?

Les nombreux rites de notre vie suivent cette accélération. Les uns sont pesants, d'autres heureusement sont agréables. Les fêtes de fin d'année font partie des rites les plus heureux dont le retour rapide fait toujours plaisir.

Je vous souhaite de profiter au mieux de ces quelques jours où la vie n'est pas tout à fait comme d'habitude, où le temps s'arrête un peu, où l'on évoque un bébé né il y a 2000 ans, les crèches et les sapins d'antan, où l'on cherche à faire plaisir à ceux qui nous entourent par un petit cadeau, une visite, où l'on retrouve un peu de naïveté enfantine parce que Noël est avant tout la fête des enfants car c'est l'anniversaire d'un Enfant.

Mais hélas, Noël est triste pour beaucoup, triste de solitude, triste de séparations, triste de deuils. Il faut avoir une pensée pour ceux qui resteront en marge de la fête, pour ceux, et ils sont nombreux, qui travaillent plus que d'habitude pour permettre à d'autres d'en profiter ou pour assurer la continuité des services indispensables à notre société. Que ceux qui seront soulagés de voir arriver le 2 janvier trouvent également quelques moments de joie et de sérénité.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour souhaiter que 2005 soit pour chacune et chacun d'entre vous une année inoubliable ou au moins marquée de nombreuses pierres blanches car il y aura comme toujours pour tout le monde quelques ombres au tableau.

A Scy-Chazelles, nous continuerons à chercher à embellir votre cadre de vie. En 2004, les travaux extérieurs ont été un peu différés pour la nouvelle cantine de l'Espace Liberté qui était indispensable pour les enfants et donc les familles afin de permettre un accueil périscolaire dans les meilleures conditions. Les moins jeunes n'ont pas été oubliés avec l'aire de skate.

En 2005, notre attention se portera essentiellement sur la rue Pichon, la route de Longeville, les rues Saint-Nicolas et Saint-Vincent.

Petit à petit, les points noirs de notre commune disparaîtront. Ils sont encore nombreux. Un peu de patience.

Nous ne sommes pas des fées (à moins que nous ne trouvions une baguette magique au pied du sapin) et la maîtrise des impôts locaux demeure indispensable.

Joyeux Noël à toutes et à tous et bonne année.

Le Maire, Jacques STRAUB



N'hésitez à visiter le site internet de la Commune de Scy-chazelles : <http://www.mairie-scy-chazelles.fr>
Vous y trouverez toutes les informations communales utiles, l'ordre du jour des Conseils municipaux et leur comptes-rendus. Vous pourrez utiliser le Forum pour faire part de votre opinion. Nous vous rappelons également que les réunions du Conseil municipal sont publiques et qu'il vous sera donné la possibilité d'y prendre la parole si vous le demandez.



Le sapin de Noël

La célébration du temps de Noël par le sapin est une coutume assez récente (XIX^e siècle) mais qui a des racines très lointaines dans le passé.

Les Romains décoraient leurs demeures de branchages et de verdure pendant la période des Saturnales. Cependant, c'est d'Allemagne et des pays nordiques que l'usage du sapin de Noël nous est parvenu. On dit que c'est la princesse de Mecklembourg qui a installé le premier arbre de Noël aux Tuileries en 1837.

Pourquoi le sapin ? Parce qu'il est symbole d'immortalité. Il ne perd pas ses feuilles et garde même sous la neige sa parure vert sombre. Ainsi le dit la célèbre chanson "Mon beau sapin, roi des forêts, tu gardes ta parure" tandis que bois et guérets sont dépouillés de leurs attraits. En fait, selon Jean Marie PELT, il faudrait dire : "mon bel épicéa, roi des forêts, que j'aime ta verdure". C'est en effet l'épicéa et non le sapin qui sert de support à l'arbre de Noël.

On dit que ce sont les Allemands qui auraient introduit la tradition de l'arbre décoré aux Etats-Unis pendant la guerre d'Indépendance. Et, comme bien des coutumes nous viennent des USA, c'est l'Amérique et la Princesse de Mecklembourg qui ont grandement contribué à populariser cet usage.

Voici une légende que nous avons trouvée sur Internet et qui raconte comment le sapin est devenu l'Arbre de Noël.

Lorsque l'enfant Jésus naquit, il y eut dans le monde une grande effervescence. Toutes les choses animées en eurent une joie immense. Chaque jour, des gens venaient de partout pour voir le petit enfant et lui apporter d'humbles présents.

A proximité de l'étable où il était né se trouvaient 3 arbres : un palmier, un olivier et un sapin.

En voyant passer tous ces gens sous leurs branches, l'envie leur prit de donner, eux aussi, quelque chose à l'enfant Jésus.

Je vais prendre ma plus grande palme dit le palmier **et je la mettrai près de la crèche pour éventer doucement le petit enfant.**

Moi, je presserai mes olives pour oindre ses petits pieds dit l'olivier.

Mais moi, que puis-je donner à l'enfant demanda le sapin.

Toi, dirent les deux autres, mais tu n'as rien à offrir. Tes aiguilles pointues piqueraient le bébé et tes larmes sont résineuses, elles sentent et collent bien trop fort. Le pauvre sapin se sentit très malheureux et il dit avec tristesse : vous avez raison. Je n'ai rien d'assez bon pour être offert au petit enfant.

Un ange qui se tenait là tout près, immobile, entendit ce qui se passait. Il eut pitié du sapin tellement humble et dépourvu d'envie et il résolut de l'aider.

Dans le ciel, l'une après l'autre, les étoiles s'allumaient et commençaient à briller sous la voûte. L'ange alla demander à quelques-unes d'entre elles de descendre et de se poser sur les branches du sapin. Elles le firent volontiers et l'arbre se trouva tout illuminé. De l'endroit où il était couché, le Petit Jésus pouvait voir l'arbre et ses yeux se mirent à briller devant les belles lumières. Le sapin s'en trouva tout réjoui.

Bien longtemps plus tard, les gens qui ne connaissaient pas cette histoire, prirent l'habitude de faire briller dans chaque maison, la veille de Noël, un sapin tout garni de bougies allumées, tout pareil à celui qui avait brillé devant la crèche. Et c'est ainsi que le sapin fut récompensé de son humilité. Il n'existe certainement aucun autre arbre qui éclaire autant de visages heureux.

Joyeux Noël à tous.



Janna et Knud Rasmussen, citoyens danois au cœur de l'Europe

Ils sont tous deux Danois de Copenhague et habitent notre cité depuis le 1^{er} juin 2001 ; ils sont tous deux employés à la même compagnie, la Scandinavian Airlines System (SAS), lui comme pilote, elle comme chef de cabine mais ne volent pas forcément ensemble. C'est à Luxembourg qu'ils se basent pour leur travail, c'est là qu'ils prennent leur service : cinq jours en mission et quatre jours au repos dans leur domicile lorrain. Mais ils ne se voient vraiment qu'un jour par semaine.

Janna est plus diserte, vraisemblablement parce qu'elle maîtrise mieux notre langue, Knud compense en souriant et en acquiescant aux propos de son épouse : quel philosophe ! Pour eux la Lorraine est au cœur de l'Europe, tandis que bon nombre de leurs amis vont se nicher plus au soleil.

Enfants de la brume et des climats frais, ils apprécient cependant le nôtre. Dès qu'ils peuvent, ils s'installent autour de leur piscine aménagée à l'arrière de la propriété. Autrement ce sera le tricot pour Janna et l'ordinateur pour Knud. Peu d'amis sur place ! Cela se conçoit aisément ; il est difficile de s'en faire avec leur rythme de vie. Ils compensent en recevant leurs amis scandinaves. L'anglais et le danois sont leur langue courante, d'ailleurs leur bibliothèque ne recèle que des volumes en anglais... mais Janna s'est lancée dans la lecture d'un roman de Patricia Cornwell, édition française.

À Copenhague, environ 40 % d'impôts en plus, l'automobile sévèrement taxée, plus de neige, de vent, de pluie, de brumes et moins de choix dans les supermarchés en alimentation. Voilà qui plaide pour leur séjour dans le pays de Robert Schuman.

Si Janna se perfectionne peut-être davantage dans notre langue, Knud aborde la France par le biais de l'œnologie : la Tuborg ou la Carlsberg deviennent Bordeaux et Bourgogne dans sa cave, qu'il ordonnance avec méthode. Ils pratiquent aussi les blancs de nos voisins alsaciens mais ignorent encore les richesses des coteaux du Mont Saint-Quentin. Ce ne sera que partie remise vraisemblablement.

La petite sirène d'Eriksen ne leur manque pas, ni les châteaux d'Elseneur ou de Frédérikborg, ni le "père de l'existentialisme" Søren Kierkegaard qu'ils ont échangé allègrement avec la patrie de Jean-Paul Sartre.



Janna et Knud testent un vin de Bordeaux pendant leur journée de pause commune.

Et le conteur Hans Christian Andersen trouve son équivalent en Charles Perrault. Et qui sait à l'avenir, le "Dagens Nyheder tagbladet" sera remplacé un jour par le Republicain Lorrain... simple supposition ! A ce charmant couple de Vikings pacifiques, nous souhaitons une heureuse imprégnation sigéo-castelloise.

Le portail de Blondel, qui précédait l'œuvre de Tornow

Document issu de la collection de Prillot-Gantzer, publié dans les Documents messins par Christian Guy et Pierre-Edouard Wagner



Paul Tornow, architecte.

Paul Tornow, l'architecte du "Kaiser Wilhelm" en Moselle, repose en nos murs

Après les ascendants du maréchal Bazaine, la présence du patrimoine et du souvenir du père de l'Europe Robert Schuman, voici que les archives municipales révèlent l'existence d'un autre illustre citoyen dans notre petite ville, Paul Tornow, architecte du premier empire allemand.

Il est né le 14 juin 1848 à Zielenzig, dans le Brandebourg. Après la première annexion de la Moselle et de l'Alsace à l'empire allemand, il fut nommé architecte départemental chargé des travaux de la cathédrale Saint-Etienne de Metz en 1874.

Il a apporté de nombreuses modifications à la cathédrale. A l'occasion de la visite de l'empereur allemand et de son "Kronprinz" de fils, un feu d'artifice avait provoqué l'incendie de la cathédrale le 6 mai 1877. Le feu avait détruit la toiture de ce monument, mettant en danger la tour de la Mutte, mais épargnant miraculeusement les voûtes et les magnifiques vitraux. Paul Tornow fut chargé de sa restauration. Fin 1881, il entreprit les travaux de réparation et les termina au printemps 1882. Il fit réparer le beffroi de la Tour de la Mutte, surélever la toiture de 4,50 m, ériger des pignons aux extrémités des transepts. Il fit refaire le portail d'angle de Notre Dame la Ronde et reconstituer la flèche sur la tourelle de l'horloge. Enfin, sous sa

direction, le portail de l'architecte Blondel fut démolé en 1898 et remplacé par un portail ogival, inauguré le 14 mai 1903 par le Kaiser. Cette réalisation très critiquée à l'origine, remplace cependant plus harmonieusement l'entablement dorique et les colonnes corinthiennes peu en harmonie avec le gothique de l'ensemble. Marcel Grosdidier de Matons, docteur ès lettres et professeur agrégé de l'université, écrivait en 1957 dans les "Villes d'art célèbres" : "La cathédrale fut défigurée une première fois par Blondel qui éleva sur la place d'Armes et sur la façade, des arcades et un portail dans le goût du XVIII^e siècle" et plus loin, parlant du travail de Tornow, il le qualifie "d'un embellissement fort malheureux", critique également renouvelée par le comte de Pange qui le décrit comme un "froid pastiche de style bourguignon".

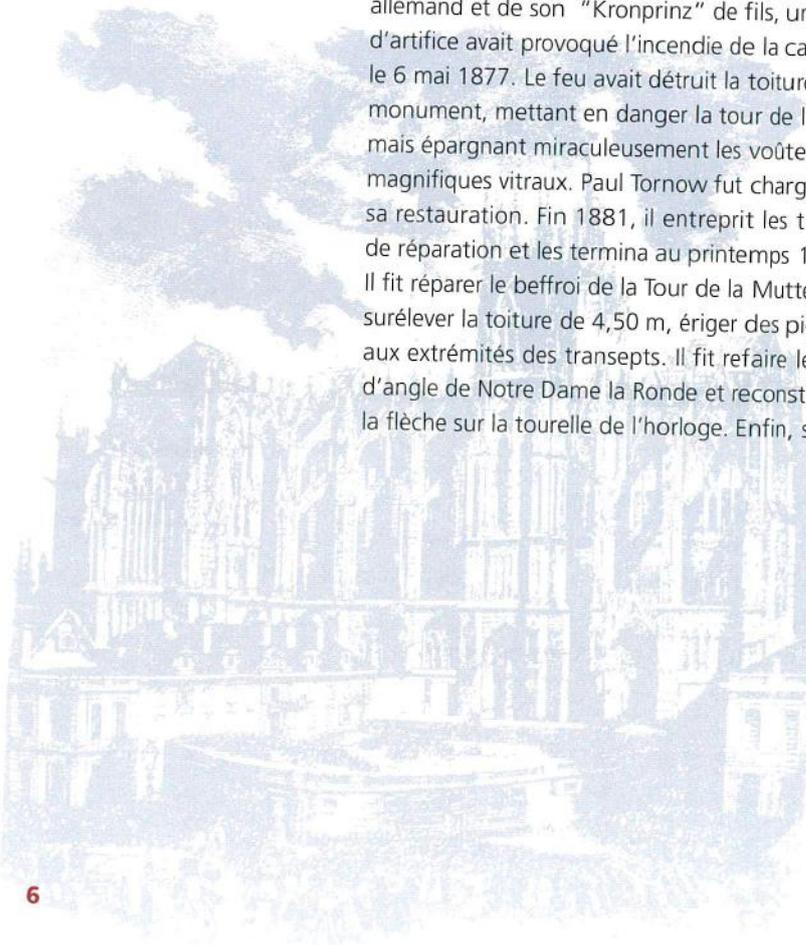
On lui doit aussi une intervention pour la réparation de la verrière du transept nord, réalisée en fait par le peintre verrier Schmitz-Reuters d'Aix la Chapelle

D'autres travaux auraient été réalisés par ses soins : la consolidation de l'église fortifiée de Saint-Quentin, l'aménagement des abords de la porte des Allemands, construite en 1445 par Henri de Ranconval, et la réalisation d'une nouvelle façade crénelée, côté ville, entre des deux tours.

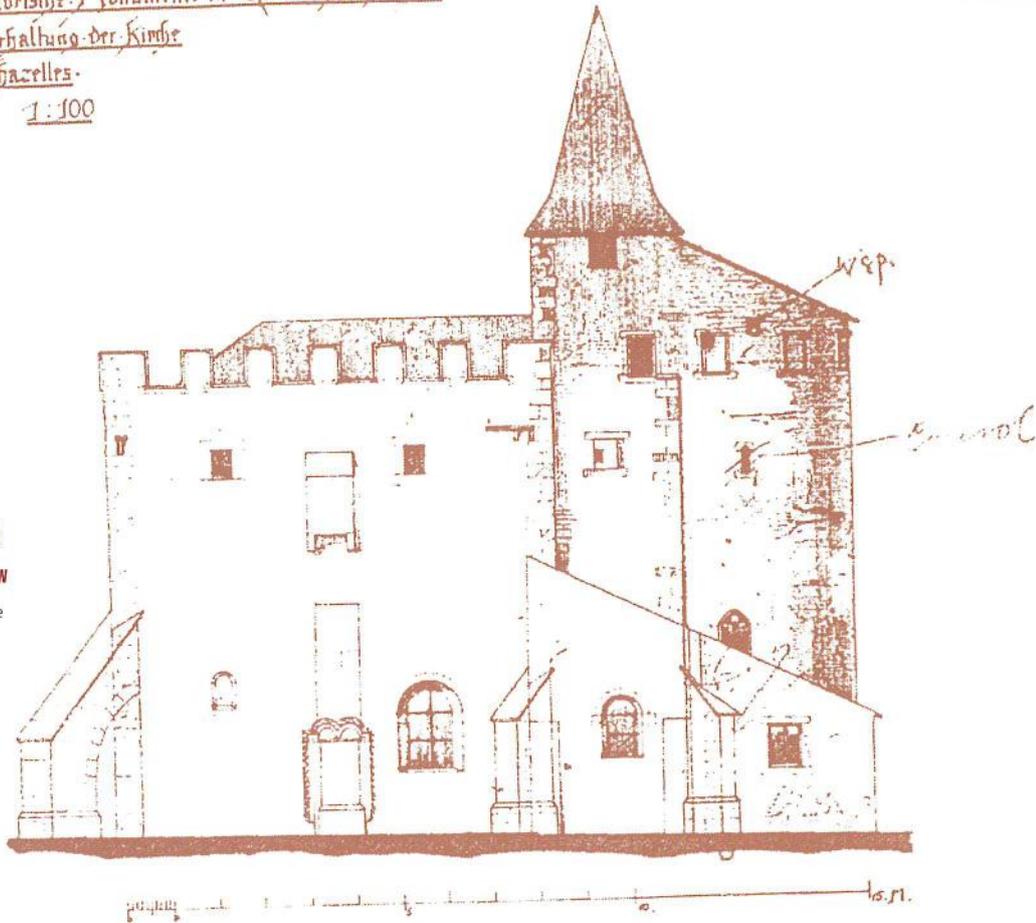
Les archives messines sont peu loquaces sur cet architecte, concernant d'éventuels autres travaux. L'on sait, par ailleurs, que lors de la création de l'Œuvre de la cathédrale en mars 1885, il en fut nommé membre de droit avec Paul Georges Marie du Pont des Loges, évêque de Metz, le baron de Hammerstein, président de la Lorraine, Jaunez, député du Reichstag et maire de Sarreguemines, l'abbé de Turmel, chanoine de Metz, Karst vicaire général, président de l'œuvre et 16 autres personnalités.

Gravure représentant l'incendie de la cathédrale le 7 mai 1877 de Clerget.

Documents messins par Christian Guy et Pierre-Edouard Wagner



*Historische Monumente in Elsass-Lothringen.
Unterhaltung der Kirche
in Chazelles.
1:100*



L'église Saint-Quentin, revue et corrigée par l'architecte Tornow

Archives de l'agence des Bâtiments de France Metz

*Grüne Kaufmanns-Offen. Aufbrennung
d. d. Metz, im l. Lagerhaus 1887 gefertigt
als v. Lager d. d. Metz, in Metz*

*Der. Arch. und
Metz, den. 1. Februar 1887
Der Lagerungs- & Bauamt.*

*Metz-Kreisverwaltung d. d. Metz
den. 13. Dezember 1886. arch. eng.
Der Kreisverwaltungs-Bezirks-Bezirksamt*

En 1906, il dut donner sa démission en raison d'irrégularités dans sa gestion financière. Il se retira à Chazelles et y décéda subitement le 7 juin 1921, le jour même où il se disposait à quitter la France pour se fixer dans un petit village du Wurtemberg. L'on avait murmuré qu'il était sous le coup d'une expulsion comme citoyen allemand et que cette situation aurait influé sur sa santé.

L'archiviste Frédéric Caquard, qui a réorganisé les archives municipales cet automne, a localisé son lieu de résidence au 43 rue Robert Schuman. Sa sépulture, ainsi que celle de son épouse "bien aimée" se situe dans la partie basse du cimetière. Elle s'affaisse progressivement. On ne peut que souhaiter une restauration et aussi une plaque au lieu dit de sa résidence.

Bibliographie : René Bour in "Histoire de Metz"
Pierre-Edouard Wagner et Laurent Commaille in "Histoire de la cathédrale St-Etienne"
Histoire du Mont-Saint-Quentin" dirigée par Claude Bianquis.



La sépulture de Paul Tornow au cimetière local. Une épitaphe fait mention d'Anna-Maria Tornow, son "épouse bien aimée", décédée quelques années avant lui et reposant également dans cette tombe.

Aux origines de la Société Amicale de Secours Mutuels de Scy-Chazelles (1853/1856)

Depuis le mois d'avril dernier, Frédéric Caquard, expert en archives, inventorie sous l'autorité des Archives Départementales de la Moselle les dossiers de notre commune.

“Mon rôle est d'apporter conseils et sensibilisation à la gestion des archives, car de nombreuses mairies n'ont pas de service spécifique et souvent peu de temps à consacrer à cette activité. Il s'agit alors, selon les besoins de chaque commune d'évaluer la teneur des archives, de préparer leur conditionnement, leur classement, de supprimer ce qui a besoin de l'être et de créer un instrument de recherche informatisé permettant de relier les archives aux utilisateurs potentiels” explique-t-il.

La dimension culturelle de ce travail et les sollicitations d'une population férue de généalogie ou curieuse d'histoire locale restent néanmoins les indicateurs les plus visibles aux yeux du grand public de son activité et en constitue sans aucun doute la partie la plus agréable.

Les “vieux papiers” de l'ancien village de vigneron témoignent à travers l'article qui suit de toute cette richesse oubliée dans les locaux poussiéreux de nos mairies. Témoignant au jour le jour de ce que fut la vie quotidienne de nos aïeux, ce patrimoine unique mérite plus que jamais d'être préservé et valorisé.

La création de ces institutions en Moselle est à mettre en relation avec le courant philanthropique qui accompagne la révolution industrielle naissante et le désir de Napoléon III, au lendemain de son coup d'État, de s'assurer l'appui de la classe ouvrière en mettant en place une sorte de système d'assurance. Les décrets du 26 mars 1852 définissent les modalités d'une mutualité officielle mais non obligatoire.

A cette époque la Moselle est encore un département essentiellement agricole même si s'amorce une période de développement industriel qui tend à rompre les anciens équilibres. La commune de Scy-Chazelles est de ce fait caractéristique de cette organisation des sociétés préindustrielles où la question ouvrière ne recouvre

encore aucune réalité. Encadrée par le type de notables qui constitue l'armature classique de ces sociétés : propriétaires, rentiers, négociants et sous l'impulsion du maire, du curé et de l'instituteur, la commune va se révéler être à l'avant-garde dans la mise en place de ces premiers réseaux de solidarité ayant pour objectif de remédier aux malheurs de la vie

Le registre de délibérations de la société amicale de secours mutuels de Scy-Chazelles, daté de 1853, débute par ces mots : *“Emues de compassion à la vue des souffrances et des privations qu'endurent les habitants si laborieux de nos campagnes, plusieurs personnes charitables s'occupaient depuis quelques temps de trouver les moyens de leur procurer quelque soulagement, surtout dans les cas de maladie où ils sont abandonnés à eux-mêmes, privés des médicaments les plus nécessaires et des secours des médecins.”*

Encouragé par M. JACQUIN, maire de Scy-Chazelles, propriétaire, officier supérieur en retraite, chevalier de la légion d'honneur et avec l'appui essentiel de l'abbé HERCKMANS, curé de la commune, ils conçoivent avec l'appui de généreux donateurs, rentiers et propriétaires du village, le projet d'établir une société amicale de secours mutuels. *“Aidé du conseil de M. le Baron de St VINCENT, conseiller à la cour impériale de Nancy, et encouragé par M. JACQUIN, maire de la commune, M. le curé conçu le projet d'établir à Scy-Chazelles une Société amicale de Secours Mutuels (...) Mr. le curé se mit donc à l'œuvre et rédigea les statuts qui devaient régir la société. Puis profitant de l'occasion que lui offrait le moment de la quête qu'il a l'habitude de faire pendant la vendange chez les propriétaires de la commune pour le bureau de Bienfaisance, en faisant cette quête avec Mr. De LA CARTERIE, il demanda l'adhésion des propriétaires, vingt cinq d'entre eux la lui ont donnée et on souscrit chacun pour la somme de cinq francs en faveur de la Société projetée”*

Le maire du village, président de la société lut les statuts rédigés par M. le curé le 11 décembre 1853 et les expliqua ; *“(…) il fit sentir ensuite aux habitants présents les bienfaits de l'association et*



Frédéric Caquard, expert en archives

en particulier les avantages qu'ils pourraient retirer d'une société amicale où ils s'associeraient pour se procurer mutuellement, en cas de maladie, les médicaments et les soins des médecins qu'il est si difficile d'avoir à la campagne et qui, cependant sont si nécessaire et si urgent."

Les adhérents et le bureau de la société en 1854

Les associés libres : rentiers ou propriétaires, administrateurs ou hommes d'églises, ces membres versent des cotisations de 5 à 10 frs. par mois. Au nombre de 35, leurs cotisations représentent 155 frs.
 Les sociétaires : tous les habitants du village qui le désirent ainsi que leurs enfants dès leur naissance pour une somme qui varie de 25 à 95 centimes par mois, selon le statut familial et l'âge. Au nombre de 84, la somme des cotisations et amendes s'élève pour l'année à 397,95 frs.

Le 19 février 1854, en l'absence de son président indisposé, M. de LA CARTERIE, propriétaire, élu vice-président, installe le conseil d'administration devant tous les administrateurs présents "à l'exception de M. VERRONNAIS qu'on a oublié de prévenir, oublié qu'on s'empressera de réparer (...)". Celui-ci, imprimeur libraire à Metz fera une donation à la Société de 207 exemplaires de diplômes à l'usage des sociétaires.

Le bureau de la société se compose de M. VOIZARD, instituteur nommé secrétaire, de M. LAVAUX, cordonnier, cabaretier et conseiller municipal comme agent général et de M. MARTIN, trésorier.

Le conseil d'administration indique "que les cotisations mensuelles soient payées chez le trésorier les deux premiers dimanches de chaque mois, à dater du 1^{er} mars (1854), jour où la société sera définitivement constituée."

Soucieux de généraliser cette première expérience, l'abbé HERCKMANS, éminence grise et rédacteur des statuts de la Société, publie en 1856 un guide intitulé : "Les sociétés amicales de secours mutuels". Ce petit guide servira à promouvoir dans le département la formation dans les zones rurales de ce type de sociétés destinées à assurer non seulement les prestations classiques, mais aussi une aide aux travaux des champs en cas d'incapacité temporaire des adhérents.

La sœur infirmière du couvent de Peltre et ses conditions d'intervention en 1855

La Supérieure générale du couvent précise à travers une lettre les conditions selon lesquelles elle consent à envoyer une sœur de la congrégation : "(...) La sœur (serait) au service des malades pour les soigner dans leur domicile, de 8h à 11 h du



Facture réglée par la Société datant de 1895



ZPPAUP

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Le conseil municipal du 25 octobre dernier, a approuvé à l'unanimité le projet de ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) rédigé par le cabinet J FABBRI, architecte, et la commission communale.

Les prochaines étapes de la procédure sont :

- La présentation du dossier à la commission départementale des sites et paysages.
- Mise en enquête publique au printemps 2005. Chacun pourra alors donner son avis sur les documents exposés en mairie. Une réunion d'information sera également proposée.
- La conclusion de la procédure sera prise par le Préfet qui doit approuver le dossier définitif.

Cette étude a été engagée en 1999, la volonté de la municipalité étant de protéger notre patrimoine historique et paysager, de définir clairement des périmètres et les règles de constructibilité qui se substitueront à l'actuelle zone de protection des monuments historiques

Depuis 1999, la commission communale aidée par l'architecte des bâtiments de France (ABF), par la direction régionale de l'environnement (DIREN), par l'agence d'urbanisme (AGURAM), s'est réunie une trentaine de fois pour suivre le travail du cabinet FABBRI.

des lieux, histoire et géographie de notre commune. Une recherche documentaire considérable a été effectuée :

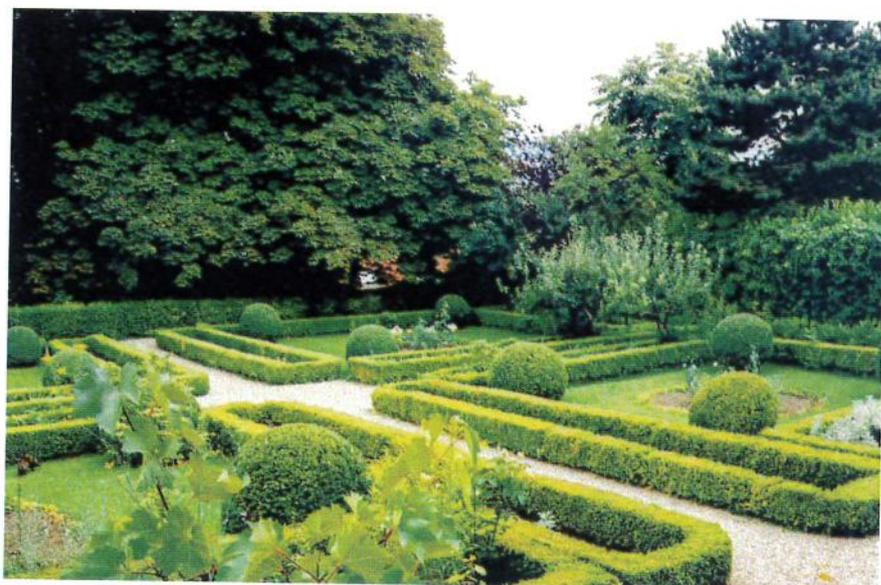
- délibérations du conseil depuis 1800,
- études des différents cadastres (1846-1900-1958-2000), archives départementales.
- Sur le terrain un reportage photo systématique a été réalisé, autant pour les zones vertes (points de vue), que pour les zones urbaines, alignement des maisons, jardins remarquables, etc.

La synthèse de ce travail est présentée sous la forme d'un cahier de 120 pages illustrées de nombreux dessins, plans ou gravures. Ce document sera mis en dépôt à la bibliothèque et sera pour l'avenir la référence indispensable pour tous les passionnés de notre patrimoine.



La deuxième étape de l'étude propose un plan et un règlement pour les constructions et aménagements futurs. Trois espaces ne sont pas concernés : le site du Mont Saint-Quentin, déjà classé, les quartiers Baoëton, La Prairie et En Prille où l'architecture et l'urbanisme sont homogènes.

**"Jardin à la française"
à préserver**



mairie

Téléphone 03 87 60 07 14 **Télécopie** 03 87 60 18 33

E-mail mairie-scy-chazelles@wanadoo.fr ou mairie@mairie-scy-chazelles.fr **Web** www.mairie-scy-chazelles.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi (10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h)

Mercredi et samedi : de 10 h à 12 h

communication

Dératisation

Nous vous informons qu'en cas de besoin, il vous est possible de retirer en Mairie des sachets de blé empoisonné destinés à la dératisation. Ces sachets sont remis gratuitement.

services

Samu

15 ou 03 87 62 27 11

Gaz de France

Accueil clientèle :

9, rue de Clercs - Metz
de 10 h à 12 h 30

et de 13 h 30 à 19 h

Dépannage :

03 87 63 56 59

Pompiers

18

Gendarmerie

17 ou 03 87 56 69 99

2, rue Albert Bettanier
Metz Queuleu

Bureau de police

Dépôt de plaintes

Gendarmerie de Metz Queuleu

Police municipale

M. Danois

06 11 25 86 72

Service du médecin de garde

03 87 66 93 93

en cas de non réponse,
appeler le 15

Centre anti poison

Nancy - 03 83 32 36 36

Chirurgien dentiste

Dr Engels-Deutsch

03 87 60 02 40

91b, voie de la Liberté

Pharmacies

Pharmacie Grojean

03 87 30 54 51

92, rue du Général de Gaulle

Longeville-lès-Metz

Pharmacie de la Plage

03 87 60 02 03

11, rue de Metz

Moulins Centre

Infirmières

Mme S. Capovilla

Mme A. Hofmann

03 87 32 72 19

1, voie de la Liberté

Mme Fouda Tchoungui

03 87 60 11 22

19, rue St Nicolas

Orthophoniste

03 87 60 08 29

Mme E. Poignon

67, voie de la Liberté

Pédicure podologue

03 87 60 43 43

Mme MC Monnier-Rigollet

67, voie de la Liberté

Assistante sociale

Mme Nerden-Braas

Centre médico-social

2, place Hennocque

Longeville-les-Metz

03 87 30 05 79

Presbytère catholique

03 87 60 10 51

M. l'Abbé Bernard Blum

15, rue de Crimée

Presbytère protestant

03 87 60 63 66

68, rue Wilson

Ars-sur-Moselle

Accueil périscolaire

03 87 60 48 23

Bibliothèque

03 87 60 35 52

Ouverture :

Mardi 16 h-18 h

Mercredi 9 h-12 h et 14 h-18 h

Vendredi 17 h-19 h

Samedi 9 h-12 h et 14 h-16 h

Relais Assistance Maternelles "Saint-Quentin"

03 87 31 19 23

Permanence en mairie

de Scy-Chazelles, le 2^e lundi du
mois de 14h00 à 17h00

Médecin

Dr Keuffer - 03 87 60 09 64

10, rue de la Tour

CA2M (enlèvement des encombrants)

03 87 55 59 33

Déchetterie

Ars-sur-Moselle

08 00 26 57 04 (N° Vert)



carnet



Naissances

17 octobre 2004 - HERVE Yaëlle

23 juillet 2004 - RONFARD Killian

Décès

27 juillet 2004 - MAYNTZNER veuve BOMBARDIER Marie-Anne

23 septembre 2004 - PLONDER épouse SKOCZEK Héléne

1^{er} octobre 2004 - FORTO-PUIGCERNAL Isidore

Mariages

28 août 2004 - PIERRON Christian et LENOIR Françoise

28 août 2004 - SAMERY Franck et RUGGIA Sandra

18 septembre 2004 - PEIFFER Ghislain Albert & ICKX Paola

13 novembre 2004 - DANOIS Brice et GALLOIS Gaëlle



Les humeurs de la rivière Moselle

Ce sujet n'est pas très plaisant et en général l'on n'y revient que contraint et forcé "lorsque l'on a déjà les pieds dans l'eau" !

En effet votre Conseil municipal a de tout temps joué la transparence et l'honnêteté et il se doit de faire, une nouvelle fois, le point sur ce sujet fort sensible comme il le fait d'ailleurs sur d'autres .

Tout d'abord quelques rappels indispensables
La cote de crue de la Moselle au Pont des morts est à 4,50 m. Quelques crues catastrophiques

- Décembre 1947 : cote 8,90 m
- Avril 1983 : cote 7,63 m
- Mai 1983 : cote 7,02 m

La partie basse de la commune a été durement touchée lors de ces tragiques événements et nombre d'entre nous ont eu à déplorer de gros dégâts matériels ; d'ailleurs une grande partie de l'agglomération messine a été touchée aussi durement.

• **Courant 1985** : les communes de MOULINS, SCY CHAZELLES , LONGEVILLE et LE BAN-SAINT- MARTIN créent le Syndicat intercommunal de Protection contre les crues de la Moselle. La Navigation et le SIVOM menèrent conjointement des études qui aboutirent en 1993 à un APS (Avant Projet Sommaire) de Protection.

• **Dès fin 1995** réveil du Syndicat sous l'impulsion des nouveaux membres et de son nouveau président Jean KIEFFER.

De nouvelles lois sur l'eau et de nouvelles études confiées à la Société SAFEGE aboutissent fin 98 à la présentation de conclusions proposant un projet de protection.

Une grille de répartition des charges financières en vue de la réalisation des travaux fut élaborée : malheureusement la commune de MOULINS n'y adhéra pas et voulut se désengager ce qui saborda

quasiment le projet sans toutefois abandonner les négociations, MOULINS ne pouvant abandonner juridiquement le syndicat.

- **1^{er} janvier 2002** : création de la CA2M dont l'une des compétences est l'étude de la protection contre les crues de la Moselle et de ses affluents.

Cette commission, dont fait partie Jean-Marie NICOLAY, adjoint, a mandaté la société INGEROP afin d'analyser les données et les 21 études existantes sur l'ensemble des communes concernées de la CA2M.

Les conclusions d'une première phase d'études permettent de continuer les travaux avec espoir.

Ces quelques lignes se veulent un résumé des grandes phases de l'étude de protection des zones urbanisées des communes de la CA2M.

Parallèlement à ces études, la commune a mis en place un PDC (Plan De Crues) afin d'informer la population sigéo-castelloise en cas d'annonce de crue par la Préfecture de la Moselle.

Le PDC ne se veut surtout pas alarmiste : l'ensemble des données fournies par la cellule de crise de la Préfecture ainsi que la DIREN, de même que nos propres constatations, donneront lieu à la diffusion de trois types de message suivant le dangerosité du moment : tant que la cote au PONT DES MORTS est en dessous de 6 mètres, il n'y aura pas d'alerte, et ce afin d'éviter à chacun d'entres nous "des coups de surchauffe inutile".

En espérant n'avoir jamais à mettre en œuvre notre "mini plan ORSEC", nous restons convaincus de la nécessité de la mise en œuvre de solutions de protections par la CA2M et oeuvrerons dans ce sens.

**Depuis 1983
des alertes, mais
pas de catastrophe
et c'est tant mieux.**

L'Association Sportive de Scy-Chazelles

Communément connue sous la dénomination d' "A.S. Scy-Chazelles", le club de football local est inscrit au registre des associations du Tribunal de grande instance de Metz depuis le 12 octobre 1961.

Comme toutes les associations sportives, ses fortunes et ses résultats sont divers et fluctuants. Mais il est utile de faire parfois des mises au point afin que nos concitoyens connaissent et apprécient, à leur juste et vraie valeur, leurs équipes.

Ainsi les Seniors de l'équipe A sont 1^{er} de leur groupe et en promotion de première division. L'équipe B, moins performante, se retrouve 6^e de son groupe et se situe en 3^e division. La satisfaction vient de l'équipe des "18 ans" qui, sous la direction efficace de Sabatino Profeta, l'entraîneur des seniors, se classe 2^e de son groupe et est en promotion.

Les jumelages avec les débutants, les Poussins, les Benjamins et les "15 ans" donnent entière satisfaction.

Animer bénévolement une association sportive, même de moyenne importance, n'est ni une occupation facile, ni lucrative. Bien au contraire ! Le secrétaire du club sigéo-castellois, Jean Veltri, mérite notre estime pour sa présence et son dynamisme malgré les difficultés. A ce niveau local, le football est une activité saine et non polluée par l'argent. Ne l'oublions pas.

Contact : Jean Veltri
17, rue du Stade 57160 Scy-Chazelles
03 87 60 31 75, mardi et jeudi soir après 18 h.

L'équipe des "18 ans" avec leur entraîneur et le secrétaire du club.





Au Clos des Charmilles...

Ça bouge du côté des habitants du Clos des Charmilles, ainsi que de leurs voisins de la rue Jeanne d'Arc!!! En effet, depuis quelque temps germait une idée de fête de quartier, afin de permettre à tout ce petit monde de se retrouver en toute convivialité.

En effet, beaucoup de ces nouveaux Sigéo-castellois ont emménagé relativement récemment, et chacun étant pris par ses obligations familiales et professionnelles, les occasions de se rencontrer sont finalement assez rares.



Mais les bonnes volontés ne manquent pas et la date de cette fête fut fixée au dimanche 5 septembre, sachant qu'elle était la plus propice à la présence du plus grand nombre. Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, le ciel nous avait gratifiés d'une belle journée chaude et ensoleillée.

Le lieu idéal et bucolique, tout trouvé à l'angle de la rue Jeanne d'Arc, s'est révélé bien adapté, avec la complicité du voisin, élu et participant à l'organisation de cette joyeuse manifestation. Les tables et bancs furent obligeamment prêtés par la paroisse et, pendant que les hommes faisaient la mise en place des parasols et autres barbecues, ces dames s'affairaient à préparer, qu'une quiche pour l'apéritif, des gâteaux, une gigantesque salade, destinés à être partagés par tous...

Jacques STRAUB, notre maire, invité à l'apéritif, nous fit l'honneur de sa présence, et devait, en quelques mots, dire sa satisfaction de voir ses administrés se retrouvant dans leur quartier pour un joyeux moment de détente, tout en souhaitant que cette initiative se généralise dans la commune. Ses encouragements nous confortent pour les années à venir.

Signalons à ce sujet la fête de "la Prairie" qui a lieu lors de la fête de la Musique, en juin, les années impaires et où se réunissent les "Praiens et Praiennes" pour une bonne soirée, avec déguisements et fou rires, tard dans la nuit.

Et pendant que les enfants, nombreux ici, s'attablaient ces messieurs faisaient rôtir, côtes de bœuf, saucisses et merguez, ces dames mettaient la table et faisaient passer les plats.

Un petit air d'accordéon permettait aux danseurs de fouler le gazon, et surtout, les participants apprenaient à se connaître au travers d'anecdotes et d'échanges de vue.

La fête devait se prolonger jusque dans la soirée, et tous, satisfaits de cette initiative demandaient à renouveler cette rencontre l'an prochain. Vivement septembre 2005 !!!



Scy-Chazelles au cœur de la Bibliothèque

Une palette d'artistes s'expose...

La Bibliothèque de Scy-Chazelles invite l'Association Arts et Culture à présenter les œuvres picturales des élèves de Christian Delille, artiste-peintre et sculpteur.

Scy-Chazelles et ses environs seront au cœur de cette exposition qui vous permettra de découvrir l'étendue des talents de ces élèves artistes dans leurs différents modes d'expression : portraits, natures-mortes et paysages d'autres contrées, selon différentes techniques : peinture à l'huile, acrylique, pastel, aquarelle ou dessin.

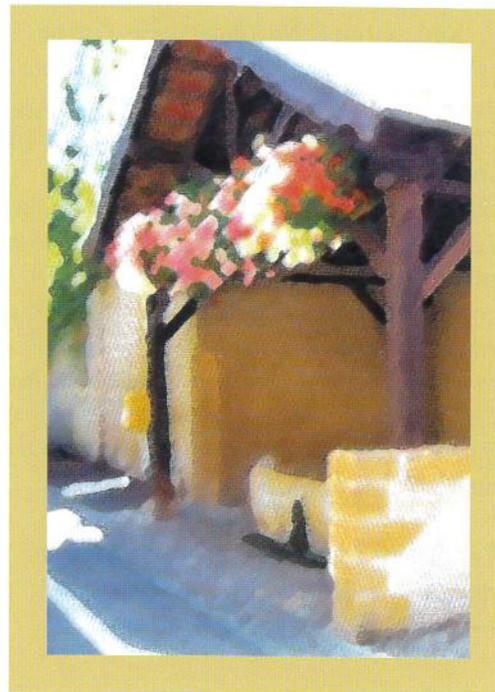
Ils espèrent vous rencontrer nombreux et partager avec vous les plaisirs des formes et des couleurs.

Entrée libre

Espace Liberté

Samedi 21 mai 2005 de 14h30 à 18h30

Dimanche 22 mai 2005 de 10h30 à 12h00
et de 14h30 à 18h30



A la découverte de notre village...



La Bibliothèque va servir de lieu d'exposition permanent pour présenter à tous les "curieux" de notre village les différents thèmes qui composent la très belle exposition sur Scy-Chazelles que Michel Peltier enrichit régulièrement avec passion.

En cette fin d'année, la chapelle fortifiée St Quentin où repose Robert Schuman est à l'honneur...

Vous pourrez découvrir la maquette de cet édifice ainsi que les différents plans qui ont modelé son architecture tout au long des siècles et bien sûr, son histoire.

A voir... que vous soyez lecteurs ou simples passants...

Vous trouverez, insérée entre les pages de ce bulletin, la liste des nouveautés 2004 "adultes". La sélection "ados" et "jeunesse" est à découvrir à la bibliothèque.

Les contes de la peur...

Le mercredi 3 novembre 2004 à 10h00, la nuit a grignoté peu à peu le jour...

Laissons-nous frissonner de plaisir et d'inquiétude... disait la petite pub et c'est sans doute ce qui est arrivé à la trentaine d'enfants qui était venue, accompagnée de ses parents pour assister à cette heure du conte bien inquiétante. Sans effets de scène, sans décor, seulement une voix profonde et la douce mélodie d'une guitare...et pourtant tout un univers est campé ! Sylvie Delom a entraîné tout son petit monde dans cet univers par le charme de sa voix, parfois enfantine et le plus souvent terrible parce que ses contes l'étaient. Elle a fait naître pour nous un monde cruel envahi de personnages inhumains. Certes il y avait de quoi avoir peur, très peur même, mais n'est ce pas le propre des contes et toute leur ambiguïté ?...

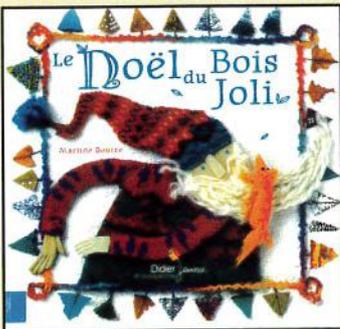
Ce spectacle vous a été présenté dans le cadre d'une tournée organisée par la Bibliothèque Départementale de prêt de la Moselle.



Sylvie Delom
le charme d'une voix
à faire frissonner

"Le coup de cœur"

des bibliothécaires...

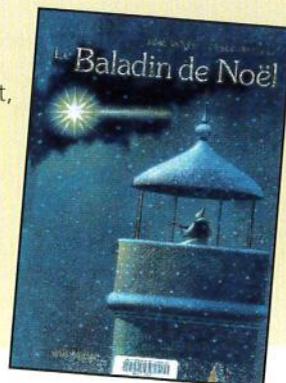


Le Noël du Bois Joli
de Martine Bourre
Didier jeunesse / Pirouette

Sur l'air d'une comptine très connue, une jolie histoire à chanter à des tout petits. Un album à la conception graphique très originale.

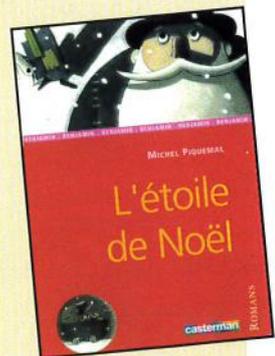
Le Baladin de Noël de Max Bolliger.
Illustrations Gianni De Conno. Bilboquet

"Il y a plus de 2000 ans, au cœur de l'orient, vivait un baladin, un fou de cour qui distrait son prince. Ce bouffon, qui n'était fou que de nom, amusait le prince, mais aspirait à la sagesse". Un conte riche d'enseignements, porté par des illustrations douces et féériques.



L'étoile de Noël de Michel Piquemal.
Illustrations Martin Matje.
Casterman - Romans

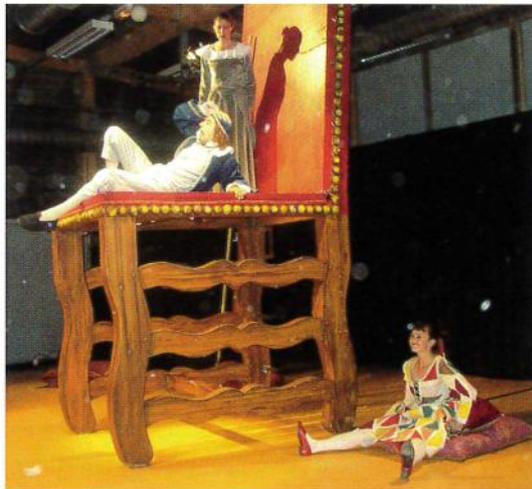
Un roman "premières lectures" pour les enfants de CP ou CE1. C'est une histoire de rencontre, avec un clochard à la barbe blanche qui n'est pas sans nous rappeler quelqu'un, c'est une histoire d'espoir, un conte poétique et magique dans une atmosphère à la Dickens.



Ces trois titres sont disponibles à la Bibliothèque parmi un grand choix d'autres titres. Venez les découvrir en vous laissant guider par vos enfants.

Lire en Fête 2004

s'est vu amputé de l'une de ses manifestations et nous espérons que les lecteurs qui souhaitent assister à la rencontre-débat programmée le vendredi 15 octobre avec Elise Fischer nous auront excusés pour cette annulation de dernière minute indépendante de notre volonté.



Cependant **le samedi 16 octobre à 21h00** le **Théâtre Sous la Pluie** nous a offert une soirée théâtrale exceptionnelle...

Exceptionnelle, à plus d'un titre !
Exceptionnelle... par le nombre de spectateurs, jamais encore atteint lors d'une manifestation organisée par la Bibliothèque. Pour la première fois il a fallu se serrer dans la grande salle de l'Espace Liberté

Exceptionnelle... par l'âge du public pour une représentation de théâtre dit classique car les parents n'avaient pas hésité à amener de très très jeunes enfants; et ceux-ci n'étaient pas les moins attentifs, ils semblaient fascinés et littéralement subjugués par ce qui se déroulait devant leurs yeux.

Déroutés, ils l'ont sans doute été par le langage du XVIIIème siècle mais "les grands" eux, ont eu plaisir à retrouver la prose de Molière qui dans cette mise en scène prenait un autre relief et des accents de modernité.

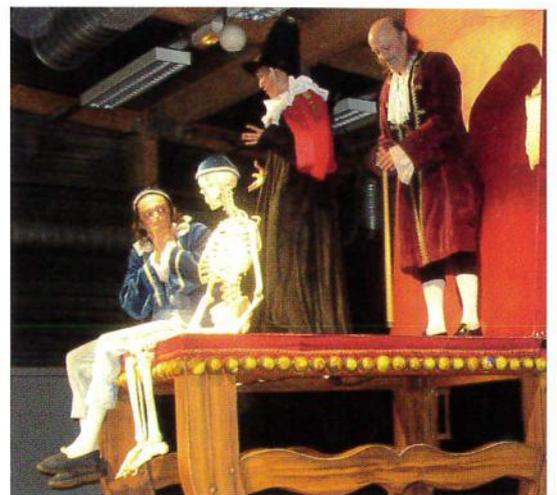
Exceptionnelle... et même démesurée, la mise en scène de Jean-Marie LEROY qui par la vision qu'il nous donne de son "Malade" nous révèle toute la puissance de la farce de Molière. Vision soutenue par la force prégnante du tango dans une recherche scénique où la satire s'exprime sans mots.

Exceptionnels... les comédiens, par leur talent ! Peut-être trouvez-vous ces propos un peu trop dithyrambiques ?

C'est possible mais ce sont ceux qui reflètent le mieux l'enthousiasme du public à l'issue de cette représentation.

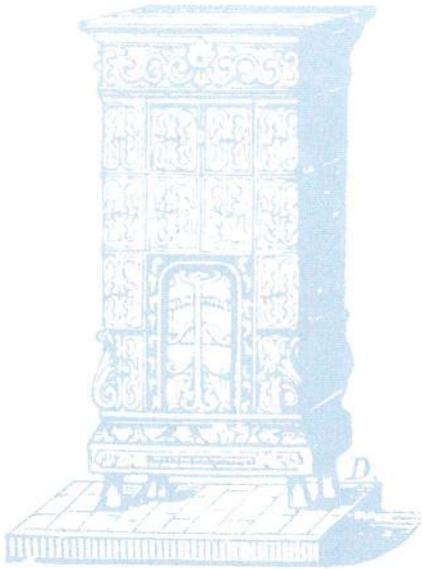
Un grand merci à ceux qui nous ont permis d'accueillir un spectacle aussi démesuré dans notre village: à l'ASSE "Les Dauphins", à la Bibliothèque Départementale de Prêt et à la Municipalité de Scy-Chazelles.

Un grand merci aussi à toute la troupe du Théâtre Sous la Pluie pour sa discrétion et sa gentillesse en coulisses et pour s'être livrée si totalement et si pleinement sur scène.



Un public large et nombreux pour découvrir Molière et la Troupe du Théâtre Sous la Pluie





- Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants prévus pour des locaux de grand volume très ventilés, même s'ils sont munis de sécurité, ni avec des radiateurs de camping destinés à l'extérieur, ni en allumant le four de la cuisinière, porte ouverte. Ne vous chauffez **ABSOLUMENT JAMAIS** avec des appareils radiants de chantier dépourvus de tout dispositif de sécurité.

- Les appareils neufs fonctionnant au gaz naturel doivent obligatoirement présenter le marquage CE et pour certains appareils de cuisson haut de gamme, la marque NF GAZ Sélection

- N'utilisez les petits chauffe-eau sans évacuation de fumées que de façon intermittente et pour une courte durée, de 8 minutes maximum. Ils doivent être installés dans une pièce suffisamment grande et aérée. Le volume minimal pour une pièce doit être de 8 m³ lorsqu'on utilise un appareil de cuisson et de 15 m³ avec un petit chauffe eau. Ils sont interdits dans une salle de bains ou une douche, une chambre à coucher ou une salle de séjour, et dans les logements d'une seule pièce (studios).

- Il est interdit d'installer une hotte raccordée à l'extérieur dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée. Cela peut perturber gravement le fonctionnement de celui-ci. Préférez une hotte à recyclage d'air et consultez un installateur (il peut se produire des perturbations).

- En cas d'installation collective de Ventilation Mécanique Contrôlée, veillez à ce que le gestionnaire de votre immeuble fasse effectuer l'entretien et les vérifications des dispositifs de sécurité individuels et collectifs.

- Les appareils récents à gaz raccordés à un conduit de fumée en tirage naturel, possèdent désormais un système de sécurité contre le refoulement des produits de combustion, appelé SPOTT (Système permanent d'Observation du Tirage Thermique), dont le fonctionnement doit être testé lors des opérations d'entretien.

- Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz (on doit voir une flamme bleue et courte dans chaque orifice). S'ils sont encrassés le mélange air gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

Enfin, informez vous auprès des professionnels qualifiés, lisez attentivement les notices d'utilisation et d'entretien de vos appareils



Un co-facteur important : les conditions météorologiques

La température n'est pas à proprement parler une cause d'intoxication (ce n'est que la raison de la mise en route des dispositifs de chauffage) mais il existe une cause directe qui est l'effet de "redoux" accompagné de l'influence des brumes et brouillards : l'inversion de température entraîne un placage des fumées vers le sol ce qui provoque le tirage défectueux des conduits de fumées.

Que faire en cas d'accident ?

Les consignes de sécurité en cas d'accident dû au monoxyde de carbone sont simples :

1. Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2. Faire évacuer les locaux et vider les lieux de leurs occupants.
3. Appeler les secours: Pompiers: 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU.
4. Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.
5. Contacter la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du département. Ce service est en mesure de vous donner des informations complémentaires (03 87 37 56 00).

Prévention des intoxications

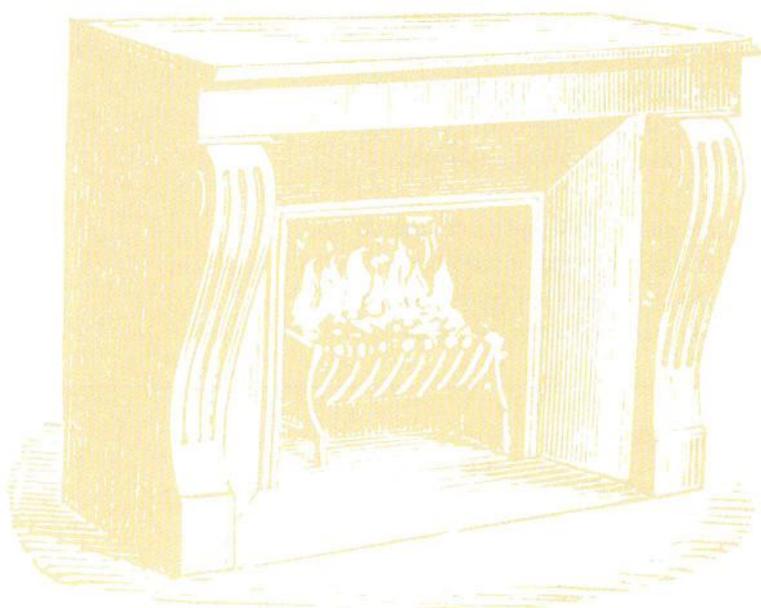
Le monoxyde de carbone (CO) est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. L'intoxication dite chronique ne peut être décelée que par des médecins de famille, des auxiliaires médicaux ou sociaux qui effectuent des visites à domicile. Un détecteur spécifique du monoxyde de carbone pourrait faciliter la mise en évidence d'une pollution anormale de l'atmosphère par ce gaz.

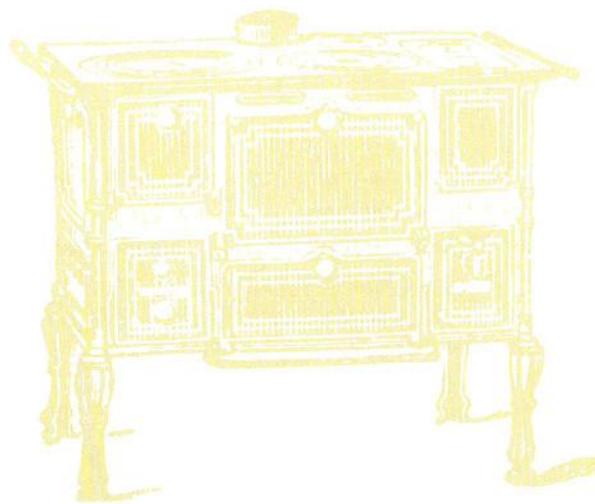
Prévention individuelle : que faire chez soi ?

A titre individuel, la prévention passe par l'entretien des appareils, qui doit être réalisé par un professionnel qualifié. Il est recommandé de signer un contrat d'entretien qui garantit une visite annuelle de prévention (réglage, nettoyage et remplacement des pièces défectueuses) et un dépannage gratuit sur simple appel. Quelques conseils simples peuvent permettre d'éviter un grand nombre d'accidents.

Dix conseils pratiques de tous les jours

- Faites vérifier votre chaudière avant la période de froid. Demandez une fois par an à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète. Si vous devez vous absenter, vous pouvez la laisser fonctionner au ralenti pour protéger votre installation de chauffage individuel contre le gel.
- Veillez à ce que le conduit de cheminée soit en bon état si la chaudière est raccordée, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable) et que sa vacuité est totale. Un ramonage est obligatoire deux fois par an.
- Vérifiez que l'évacuation des fumées s'effectue en dehors de l'immeuble. Attention, les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole, qui déversent des gaz de combustion chargés en monoxyde de carbone et en oxydes d'azote, ne doivent être utilisés que par intermittence exclusivement dans des locaux ventilés. Ils doivent être munis de dispositifs de sécurité avec contrôle d'atmosphère





Les familles socialement et économiquement fragiles sont plus exposées au risque d'intoxication au CO car les appareils de chauffage sont vétustes, leur entretien et celui des systèmes de ventilation peut être négligé par souci d'économie. Il y a rarement une seule victime, mais plus souvent toute une famille, parents et enfants.

Des cas d'intoxication collective sont observés régulièrement dans des grandes surfaces, des restaurants, des églises ou des patinoires, faisant alors plusieurs dizaines de victimes de tous âges.

Des situations climatiques particulières, temps bas et brouillard par exemple, ou des situations exceptionnelles, intempéries et grand froid, entraînent une élévation des risques et ce, d'autant plus qu'elles s'accompagnent de l'utilisation massive de chauffages de fortune pour compenser une détérioration des installations habituelles (groupe électrogène, poêle à pétrole, brasero..).

Citons le cas particulier de la tempête de décembre 1999, où les risques étaient majorés : conduits de fumée ou caissons d'extraction collective arrachés, utilisation de groupes électrogènes à l'intérieur de locaux (alors qu'ils sont normalement destinés à l'extérieur) pour cause de coupure d'électricité.

Certaines caractéristiques régionales aggravent aussi le risque : vulnérabilité de la région Nord lors des périodes de brouillard, qui entraînent un grand nombre d'intoxications simultanées, justifiant parfois le déclenchement du Plan rouge.

Intoxication au monoxyde de carbone : quels symptômes ?

Il existe deux types d'intoxication :

- **l'intoxication aiguë**, qui entraîne une intervention des secours en urgence et se manifeste par des vertiges, une perte de connaissance, une impotence musculaire, voire un coma et le décès ;
- **l'intoxication chronique**, difficilement détectable, elle peut entraîner, à la longue, des troubles cardiaques ou respiratoires.

Ce type d'intoxication est actuellement suspectée de perturber le développement cérébral des enfants et notamment leur fonctionnement intellectuel.

Les signes cliniques ne sont pas spécifiques : maux de tête, vertiges, malaises, nausées, dyspnée, troubles de la vision, de l'odorat ou du goût, troubles du sommeil, de la mémoire, de l'attention, douleurs thoraciques, abdominales, musculaires peuvent être rencontrés à des fréquences variables.

Les appareils et leurs installations en cause

Une étude de la DGS (direction générale de la santé) apporte 3 confirmations :

- Les appareils à l'origine des accidents sont essentiellement les appareils de chauffage raccordés à des conduits de fumées : 61% des cas sont dus à des appareils fonctionnant au gaz, 32% des cas à des appareils à charbon et 7% des cas à des appareils fonctionnant au fuel.
- le rôle des anomalies d'aération et de ventilation des logements dans les accidents : dans 35% des cas, on constate une absence d'aération des locaux, dans 57% des cas celle-ci est incorrecte et dans 8% des cas elle a été volontairement obstruée.
- le rôle des anomalies d'évacuation des gaz de combustion dans la genèse des intoxications : 101 cas de conduits de fumées non réglementaires, 56 cas de conduits non étanches, 56 cas de conduits obstrués.

Les causes professionnelles :

39 affaires signalées en 2002 : 8 affaires liées à l'usage d'un fournil (boulangeries, fours à pizzas)
31 affaires liées à l'usage d'un moteur thermique : groupes électrogènes, nettoyeurs à haute pression.

Les intoxications au monoxyde de carbone

Chaque année en France, 6000 personnes sont victimes d'une intoxication due au monoxyde de carbone (CO), et 300 en décèdent.

N'importe qui peut être victime de cette intoxication, qui survient souvent lorsqu'on pratique des gestes simples de la vie quotidienne telle la mise en route du chauffage ou de l'eau chaude, y compris en famille. Elle peut se présenter sous une forme aiguë et nécessite alors une prise en charge d'urgence, ou sous une forme chronique, beaucoup plus difficile à repérer. Il est donc essentiel que chacun, professionnels de santé ou sociaux, installateur ou revendeur de matériel de chauffage, mais aussi chaque citoyen, soit vigilant afin de dépister au plus tôt cette intoxication encore mal connue.

Qu'est-ce le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine :

- 0,1 % de CO dans l'air tue en une heure
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes
- 10% de CO dans l'air tuent immédiatement.

Le monoxyde de carbone (CO) est inhalé dans l'air et absorbé par les poumons lors de la respiration. Ses propriétés toxiques sont le résultat de sa combinaison avec l'hémoglobine, protéine qui transporte habituellement l'oxygène dans le sang.

Cette liaison aboutit à la formation d'un composé relativement stable, la carboxyhémoglobine (HbCO), qui empêche l'hémoglobine de jouer son rôle de transporteur de l'oxygène vers les tissus. En raison de l'affinité beaucoup plus grande de l'hémoglobine pour le CO que pour l'oxygène, lorsque l'on inspire de l'air contenant du CO, celui-ci se fixe préférentiellement sur l'hémoglobine,

prenant ainsi la place de l'oxygène. Le CO peut également se combiner à d'autres protéines, tels la myoglobine du muscle et certains cytochromes.

La réaction de formation de la carboxyhémoglobine est réversible, ce qui permet l'élimination du CO par voie respiratoire soit en remplaçant le sujet dans une atmosphère saine, soit en lui faisant respirer de l'oxygène, éventuellement à forte pression (oxygénothérapie hyperbare).

Intoxications au CO : circonstances de survenue

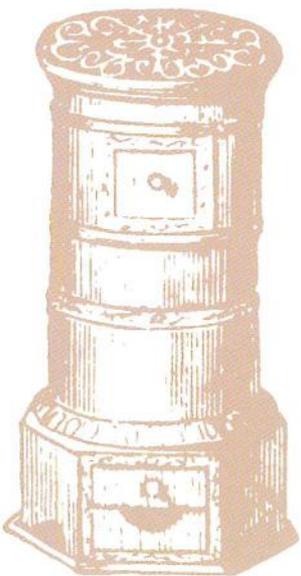
Dans une majorité des cas, les accidents résultent :

- de la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- de l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées)
- du défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint
- de la vétusté des appareils
- de la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes ..)
- de l'incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (exemple : foyer ouvert et chaudière).

On observe souvent, lors d'accident, un cumul de défauts et d'autres facteurs cités.

Tous les types d'appareils, quel que soit le combustible utilisé, sont une source de monoxyde de carbone, en quantité variable selon la nature de ce combustible et la qualité de la combustion :

- les chaudières à bois, à charbon, à gaz, ou à fioul
- les chauffe-eau et chauffe-bain
- les inserts de cheminées, les poêles
- les chauffages mobiles d'appoint
- les cuisinières à bois, à charbon, ou à gaz
- les moteurs automobiles dans les garages
- les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile
- les appareils "de fortune" type brasero





**"Jardin remarquable"
à Scy-Chazelles**

Pour le reste, la commune est divisée en 4 secteurs principaux :

- les villages anciens de Scy et de Chazelles
- les côteaux
- les immeubles remarquables de la voie de la liberté
- le fond de vallée pour son impact paysager

Pour chacun de ces secteurs, un ensemble de prescriptions, d'exemples, de croquis et de règles sont proposés.

Concernant la zone "les Vignes", 40 hectares situés en contrebas de la route de Scy à Lessy, elle a fait l'objet dans les années 80 d'un vaste projet immobilier d'initiative privée, qui projetait la réalisation de 300 maisons. Projet abandonné après un jugement du Conseil d'Etat en 1982, mais le parcellaire de type lotissement est resté effectif, les terrains étant aujourd'hui en friches. Lors de la dernière révision de notre plan d'urbanisme, la municipalité a classé cet espace en zone à vocation agricole.

Le dossier ZPPAUP comporte donc à la fois un état des lieux de la commune, une proposition réglementaire et l'ébauche d'un plan de développement respectueux de notre patrimoine. L'élaboration de ce document en concertation avec les services de l'Etat doit être une garantie de pérennité.



L'analyse du cadastre entre les villages de Scy et de Chazelles montre que de vastes terrains sont occupés et entretenus par des institutions (centre départemental de l'enfance, maison Robert Schuman, monastères de la visitation et des Servantes du Sacré-Cœur de Jésus). Cette occupation raisonnée des sols est un atout pour notre commune. Sur la base de cette réflexion, le projet de ZPPAUP ouvre la possibilité de réaliser un équipement à caractère public dans la zone des Vignes, à la condition que ce projet permette la mise en valeur des espaces actuellement en friches.